



Cause déménagement fin contrat cesu

Par **wild weybrecht**, le **19/05/2012** à **20:30**

Bonjour,

Mon oncle âgé de 80 ans doit déménager le 31 mai 2012, son propriétaire doit vendre son logement, de ce fait il ira habiter chez sa nouvelle compagne à une trentaine de kilomètres. Il employait 2 heures par semaine une aide ménagère par CESU, le déménagement met donc fin au

contrat CSU. L'aide ménagère demande à mon oncle de la licencier et réclame des indemnités de licenciement. quelle est la procédure légale ?

Qui contacter CESU URSAFF

Cette personne certes perd ses heures de travail chez mon oncle , mais elle n'est pas au chômage ,car elle a encore d'autres employeurs.

Merci de répondre rapidement

Par **pat76**, le **20/05/2012** à **17:54**

Bonjour

Votre oncle doit la convoquer à un entretien préalable avant de la licencier.

Même si elle a d'autres employeur, la procédure de licenciement est obligatoire puisqu'elle a, je suppose un CDI.